



# InitiaDROIT

*Le droit vivant dans la Cité*  
Association Reconnue d'Utilité Publique

## DES AVOCATS BÉNÉVOLES IMPLIQUENT LES ÉLÈVES DANS LA VIE CITOYENNE

InitiaDROIT est une association d'avocats bénévoles RUP, agréée et sous convention avec les Ministères de la Justice et de l'Éducation nationale.

Créée en 2005, au Barreau de Paris, elle se développe progressivement dans les Barreaux. L'association est apolitique, aconfessionnelle et sans but lucratif.

### Elèves aujourd'hui, citoyens demain !

Notre objectif est de faire prendre conscience aux collégiens et lycéens que le Droit est partout et les concerne au quotidien.

Les interventions des avocats bénévoles permettent aux jeunes d'acquérir les clefs de la citoyenneté. Ils réfléchissent sur leurs droits mais également sur leurs devoirs et comprennent le sens et l'utilité des règles pour vivre en Société.

Tous les établissements du secondaire, publics et privés sous-contrat, centres d'accueil d'élèves en exclusion scolaire temporaire et classes hôpital ont vocation à en bénéficier.

La « méthode » InitiaDROIT est interactive, originale et protégée.

À la demande du professeur, l'avocat se rend dans la classe pour illustrer une thématique du programme d'Enseignement Moral et Civique pour laquelle l'association lui adresse un dossier complet.

L'association intervient également dans le cadre des événements organisés par l'Éducation nationale, parfois avec la Délégation Interministérielle de la Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH) ou à l'initiative des établissements scolaires.

InitiaDROIT, c'est\*

**33 212** élèves

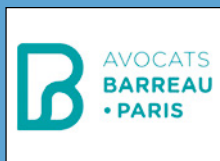
ayant bénéficié d'interventions d'avocats bénévoles.

**1005** avocats bénévoles

formés à la « méthode » InitiaDROIT

**347** thématiques

correspondant aux programmes officiels (sur différents domaines du Droit)



# Les thèmes d'interventions

peuvent être adaptés pour d'autres niveaux (voie Pro)



## Au collège (1h par classe/thème)

### 6ème

- Nom et nationalité
- Les droits et les devoirs de l'enfant
- Le Droit au quotidien
- La laïcité
- La médiation (jeu de rôles)

### 5ème

- Les discriminations
- De l'incivilité aux agressions volontaires
- Alcool et substances illicites
- La protection de l'environnement et risques sanitaires
- Internet, réseaux sociaux et liberté d'expression



### 4ème

- Respect de la vie privée, droit à l'image
- Harcèlement, racket et violences
- La complicité, la dénonciation et la récidive
- Le vol, le recel et les poursuites pénales
- Paix civile et liberté de conscience

### 3ème

- La famille et l'autorité parentale
- Egalité homme/femme
- La vie en entreprise
- Les délits liés à l'argent
- La profession d'Avocat



## Au lycée (2h par classe/thème)

### 2nde

- Les principes généraux du Droit
- Respect du bien d'autrui
- La preuve et l'enquête judiciaire
- Les droits de la défense et le casier judiciaire
- Le droit des étrangers et le droit d'asile

### 1ère

- Avoir 18 ans
- Le contrat de travail
- Contrats et droits du consommateur
- Droit fiscal et social
- Les animaux et le droit
- Initiation à la plaidoirie/éloquence



### Terminale

- Bioéthique et droit médical
- La violence dans la Société
- Le terrorisme
- La citoyenneté européenne
- Le droit international

Renseignements sur les demandes d'interventions, la documentation juridique et nos évènements sur [www.initiadroit.com](http://www.initiadroit.com)



Dès son affectation, l'avocat bénévole prendra l'attache du professeur pour mettre en place son intervention (sous-thème, jour et heure).

# Le réseau d'InitiaDROIT

Conformément à la Convention nationale signée avec les Ministères de la Justice et de l'Education nationale, **InitiaDROIT** a vocation à se développer dans tous les Barreaux (partenaires) et toutes les Académies ainsi que dans les lycées affiliés à l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger).



## Partenariats



26 Barreaux sont signataires d'une convention de partenariat avec **InitiaDROIT**. Les avocats bénévoles de chacun de ces Barreaux interviennent dans les classes de collèges et de lycées situés sur leur ressort.



La Conférence des Bâtonniers de France et d'Outre-Mer soutient le développement de l'action à l'ensemble des barreaux.



Tous les deux ans, le Conseil Economique, Social et Environnemental accueille les 600 élèves des classes finalistes de la Coupe Nationale des Elèves Citoyens.

## Mécénat

### Être mécène, pourquoi ?

- Contribuer aux actions d'éducation au droit auprès des élèves et au développement dans l'ensemble du territoire.
- Valoriser votre image d'Entreprise socialement responsable en aidant à la transmission aux jeunes des valeurs qui garantissent la pérennité de la Démocratie et la paix sociale.
- Donner une visibilité de votre Entreprise à travers les publications et actions extérieures de l'association.
- Participer à la Coupe Nationales des Elèves Citoyens 2022/2023, concours ouvert à tous les collégiens et lycéens de France et d'Outer-Mer.

### Quels avantages ?

- Si vous êtes une Entreprise soumise à l'impôt sur les sociétés : votre don vous donne droit à une réduction fiscale de 60% (dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires).
- Si vous êtes un Particulier : 66% du montant de votre don peut être déduit de votre impôt sur le revenu (dans la limite de 20% de votre revenu imposable).
- Intervenir aux événements organisés par l'association et remettre des trophées aux lauréats.
- Devenir Membre Bienfaiteur et rejoindre le « club des Mécènes d' **InitiaDROIT** »

## Taxe d'Apprentissage

**InitiaDROIT** est habilitée à percevoir le solde de la TA (13%) qui constitue pour l'association une ressource très précieuse (un reçu de paiement vous sera remis).

# Ce qu'ils en disent



**InitiaDROIT** est née de la volonté de l'Ordre des Avocats de Paris de faire entrer le droit dans les classes des collèges et des lycées. En quinze ans de nombreux avocats se sont lancés bénévolement dans cette aventure, ayant à cœur de faire connaître leur profession et d'éclaircir, au bénéfice des élèves, tant les grands principes du droit que les règles du quotidien qui régissent et protègent nos sociétés. Au travers de cas pratiques, ils révèlent la réalité sensible et concrète de la justice.

Cette mission pédagogique participe de l'engagement des avocats en faveur d'un droit ouvert, à la portée et au service des citoyens. Personne mieux qu'un avocat ne sait à quel point la défense de nos libertés en dépend. Il nous est donc apparu essentiel de transmettre à la jeune génération les clés de compréhension et d'expression dont nous disposons.

Je remercie très sincèrement tous les confrères qui font vivre **InitiaDROIT**.

**Olivier COUSI**, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris et Président



Alors que les fakenews se multiplient et que les faits tendent à s'effacer devant le ressenti et la subjectivité, sensibiliser les collégiens et les lycéens à la matière juridique est un enjeu majeur. Il s'agit d'un rempart pour l'Etat de droit. C'est pour cette raison que l'engagement bénévole de plus de 1000 avocats pour rendre le droit vivant et accessible aux jeunes générations à travers l'action d'**InitiaDROIT** est une ambition que je tiens à saluer.

Par ces mots et le partenariat actif qui a été noué depuis 2005 avec le ministère de la Justice, je vous renouvelle mon plein soutien.

Et je vous dis merci.

**Eric DUPONT-MORETTI**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice



(...) Au même titre que les sciences et les arts, il est essentiel que le droit fasse beaucoup plus partie de la culture des élèves que ça n'a été le cas jusqu'à aujourd'hui. L'association **InitiaDROIT** qui réunit 1005 avocats bénévoles, œuvre en ce sens depuis plus de quinze ans. Je veux en cela particulièrement remercier son Président, ainsi que toutes celles et ceux qui s'engagent à ses côtés. En intervenant chaque année auprès de plus de 33 000 élèves, vous contribuez à leur transmettre

le sens et les valeurs de la citoyenneté : liberté, égalité, fraternité. Vous leur faites aussi prendre conscience que l'État de droit est la clé de voute de la démocratie. Ainsi, vous permettez d'éveiller en eux des intérêts nouveaux à former des citoyens et, parmi eux, de futurs juristes.

C'est donc avec volontarisme que l'Éducation nationale vous accompagne dans ce noble travail de transmission de la culture juridique dans nos écoles. C'est une cause essentielle !

**Jean-Michel BLANQUER**, Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse et des Sports



## Elèves :

- « maintenant on sait que le droit est partout dans notre vie, sinon on ne pourrait pas vivre ensemble » Camille, 6<sup>ème</sup>
- « le droit semble plus juste après l'intervention d'un avocat » Shérazade, 2<sup>nde</sup>



## Professeurs :

- « intervention et débat très enrichissants, en complémentarité avec le cours »
- « méthode pertinente, pédagogique et cas adaptés »



## Avocats :

- « expérience très satisfaisante, intéressante et à refaire »
- « très bel échange avec des adolescents en quête de réponses aux questions liées au passage à la vie d'adulte dont certains étaient en oppositions aux règles qu'elle impose »